

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023



ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231107-DE

Exécutoire le 11 décembre 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 22	Séance du 20 novembre 2023
Date de la convocation : 14 novembre 2023	
Delib20231107	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Mustapha MZARI-ROSSI à Mme Claude FRÉMIN
M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
Mme Aude LE CAM à Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Absents excusés :

M. Philippe BERARDI
M. Francis MÉNARD
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Rachel LOPEZ, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 11 décembre 2023



ID : 014-211401815-20231120-DELIB20231107-DE

Exécutoire le 11 décembre 2023

Delib20231107

OBJET : Octroi d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique

Le conseil municipal de Cormelles le Royal a, lors de sa séance du 26 juin 2023 et par délibération N°Delib20230702, décidé de soutenir l'acquisition des vélos à Assistance Electrique. Dans cette délibération de principe qui n'est pas remise en cause, il était précisé l'enveloppe budgétaire au titre de l'année 2023, soit 6 000 euros.

Considérant l'intérêt des Cormellois pour ce dispositif, il apparaît que cette enveloppe ne sera pas suffisante pour terminer l'année budgétaire 2023. Il est proposé d'ajouter 2 000 euros et ainsi de porter l'enveloppe budgétaire à 8 000 euros.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de modifier l'enveloppe budgétaire allouée à l'octroi d'une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique dans les conditions définies par la délibération N°Delib20230702 du 26 juin 2023, en l'augmentant de 2 000 euros et la portant ainsi à 8 000 euros au titre de l'année 2023.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, 24 novembre 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN